

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Lundi 14 janvier 2019

Nombre de membres présents : 14

Quorum : 13

Nombre de membres excusés :

Nombre de membres absents :

Membres invités, à titre consultatif :

PRESENTS :

Mme BERNON, Mme THERY, Mme DUPIOL, Mme TOURENNE, M. ALLAIS, Mme BISCH, Mme GATINEAU, M. NETO, Mme LATEYRON, Mme DESCHAMPS, Mme HAUQUIN, Mme BONNARD-BONNISSOU, M. FEDIEU, Mme MARZAT

ABSENTS ou EXCUSES :

Mme LAVERGNE, Mme BACCIALONE, Mme LURINE, Mme BOISSEAU

Présidente :

Madame BERNON Patricia, Principale

Secrétaires :

Madame DESCHAMPS, Mme DUPIOL et Mme HAUQUIN

INSTALLATION DE LA SEANCE

La séance est ouverte par Madame la Principale à 13h30.

Mme BERNON précise que le quorum n'est pas nécessaire en raison d'une séance extraordinaire.

Toutefois, le quorum est atteint.

I. ORDRE DU JOUR

Madame La Principale présente l'Ordre Du Jour.

L'Ordre du Jour est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	0	0

II. ADOPTION DU PV DU CA N°3

Madame BERNON demande si des modifications sont à apporter au PV du CA n°3.

Mme HAUQUIN souhaite modifier le PV N°3. Elle désire amener une précision au sujet du rapport annuel du chef d'établissement.

En effet, Mme HAUQUIN insiste sur le fait que le positionnement des cours de mathématiques avant les séances d'EPS n'est qu'un exemple. Elle se questionne surtout sur l'adaptation des emplois du temps.

De plus, Mme HAUQUIN précise qu'elle ne s'inquiète pas mais s'interroge sur les écarts très importants au sein d'une même classe.

Mme BERNON déclare également, qu'après consultation auprès des services juridiques du rectorat, les pièces jointes n'ont pas à être insérées dans le PV comme le demande Mme DAVOINE. Seuls les documents modifiés, soumis au vote, seront annexés au procès-verbal.

En conséquence, le PV N°3 sera modifié à la demande de Mme HAUQUIN

Toutefois, les membres du C.A. ne souhaitent pas le représenter au prochain Conseil d'administration.

Madame BERNON fait procéder au vote. Le PV du CA n°3 modifié est adopté à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	0	0

III. CONTRAT AESH

A la demande de la direction académique, le conseil d'administration doit voter l'autorisation de recruter un accompagnant d'élèves en situation d'handicap.

Mme BERNON explique que le collège établit un contrat avec un AESH-M pour l'école primaire du Temple.

Mme BONNARD-BONNISSOU demande si l'intervention de la personne sera en classe ordinaire. Mme La Principale lui répond par l'affirmative.

Madame BERNON fait procéder au vote

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	0	0

IV. RECONDUCTION DE LA SECTION GOLF

Mme la Principale explique que la section Golf doit être reconduite pour 4 ans, de 2019 à 2023.

Elle annonce que 10 élèves composent la section sportive cette année. Les séances se déroulent tous les mardis après-midi, à l'UCPA du Baganais. M. BROCHARD est le coordonnateur de la section. Les golfeurs s'inscrivent dans le parcours UNSS et participent aux compétitions.

Mme BERNON informe qu'en 2017-2018, un seul abandon a été constaté.

M. ALLAIS demande les modalités de renouvellement des sections.

Mme GATINEAU, quant à elle, se questionne sur le nombre de places et sur les effectifs minimum.

Mme la Principale répond qu'il n'y a pas de minimum mais nous sommes contraints par le transport vers les sites qui est réalisé par la mairie de Lacanau.

De plus, elle remercie la municipalité de Lacanau pour la mise à disposition d'un bus pour les trajets.

Par ailleurs, Mme MARZAT annonce qu'à la rentrée prochaine, un problème de transport risque de se poser.

En effet, la commune ne disposera plus que de 2 bus, un car étant au rebut.

Elle déclare donc que l'organisation sera à revoir dès que possible.

Mme HAUQUIN demande pourquoi toutes les sections sportives ne démarrent pas en 6^{ème}.

Mme BERNON répond que c'est en fonction du projet et des clubs d'accueil.

En effet, en surf, par exemple, il faut tenir compte des dangers, de l'âge et de la condition physique des enfants.

Par conséquent, il est impossible d'ouvrir une section surf en 6^{ème}.

Madame BERNON fait procéder au vote pour la reconduction de la section golf

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	0	0

V. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été posée.

Madame BERNON clôt le C.A. à 13h47.

La secrétaire	La secrétaire	La secrétaire adjointe	La Présidente
E. DESCHAMPS	M. DUPIOL	Mme HAUQUIN	P. BERNON